

Abonnement, tarifs, règlement, prêt

La bibliothèque est à la disposition de tous, adultes et enfants.

Le prêt des livres, des revues est gratuit moyennant un abonnement annuel ou hebdomadaire.

L'inscription des adultes s'effectue sur présentation d'une pièce d'identité ou d'un justificatif de domicile. L'inscription des enfants nécessite une autorisation parentale.

Pour les touristes : une caution de 47 € en chèque est demandée par famille et sera remboursée en fin de séjour.

Tarifs

Abonnement à l'année :

- Carantécois résident permanent adulte : 13.80 €
- Carantécois résident permanent couple : 24.50 €
- Résident permanent - 18 ans (parent abonné) : gratuit
- Résident permanent - 18 ans (parent non abonné) : 6.30 €
- Abonnement collectivités : 24.50 €
- Touriste résident occasionnel (adulte/semaine) : 3.20 €
- Touriste résident occasionnel - 18 ans : semaine : 2.10 €
- Touriste résident occasionnel caution : 47.00 €
- Commune extérieure (adulte) : 15 €
- Commune extérieure (couple/an) : 27 €
- Commune extérieure - 18 ans (parent abonné) : gratuit
- Commune extérieure - 18 ans (parent non abonné) : 6.30 €
- Amende de retard restitution livre : 1.70 €

(1) Pour les jeunes de moins de 12 ans, les parents doivent signer la fiche d'inscription autorisant leurs enfants à emprunter des livres à la bibliothèque.

L'accès aux ordinateurs est réservé aux abonnés de la bibliothèque.

Règlement

Le lecteur est responsable du livre emprunté, en aucun cas il ne doit le prêter à un autre lecteur sans passer par la bibliothèque.

Tout livre perdu ou détérioré sera payé par le lecteur responsable.

Le lecteur doit prendre soin des livres qui lui sont remis.

Il ne doit pas les réparer lui-même, mais signaler les pages déchirées ou les problèmes de reliure à la bibliothèque.

Tous les lecteurs de la bibliothèque doivent impérativement retourner les livres de la BDP (Bibliothèque De Prêts) pour le passage du bibliobus.

Chaque lecteur, avant son inscription, devra prendre connaissance du présent règlement et s'engager à l'accepter intégralement.

Le prêt

Nombre de documents empruntables : le lecteur peut emprunter 5 livres de son choix (dont 2 nouveautés) pour une durée de 3 semaines, les nouveautés pour une durée de 15 jours.

Retard : en cas de retard non signalé, le lecteur devra payer une amende à raison de 1,70 € par livre plus le prix du timbre.

Réservation : la réservation d'un livre est possible en faisant la demande à l'accueil

Renouvellement : le prêt peut être renouvelé avec l'accord de la bibliothèque si le livre n'est pas demandé par un autre lecteur.

Suggestions d'achat : les lecteurs peuvent faire des suggestions d'achat. Elles doivent être consignées dans le cahier des suggestions présent à l'accueil.

